

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

31

Nombre de votants :

31

Date de convocation :

18 mars 2016

Date d'affichage :

31 mars 2016

L'AN deux mille seize, le **24 mars 2016** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 18 mars, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, Mme CHANIER, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PAULET, PERGET (aux questions n° 5 à 9, n° 20, n° 24 à 32 et n° 34 à 40), Mmes PICHARD, RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, Mme SCHOTTEY, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Michèle SCHOTTEY

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Chantal RAMBAUX

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

Mme Agnès MOLLON, Conseillère Municipale
absente

M. Vincent PERGET, Conseiller Municipal Délégué
absent aux questions n° 1 à 4, n° 10 à 19, n° 21 à 23 et n° 33

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Jacqueline DIOGON

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Jean MAZERON

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20160324-DELIB160318-DE
Date de télétransmission : 29/03/2016
Date de réception préfecture : 29/03/2016

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MARS 2016**

QUESTION N° 18

OBJET : Traitement des déchets et location de containers : groupement de commandes

RAPPORTEUR : Nicole PICHARD

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 3 mars 2016

En 2012 un groupement de commandes avait été constitué entre la Ville de Riom et Riom Communauté pour la passation d'un marché de mise à disposition de bennes, d'enlèvement et de traitement des déchets. Ce marché arrive à échéance au 31/08/2016.

Un nouveau groupement de commandes doit être constitué entre les deux collectivités.

En vertu de l'article 77 du Code des Marchés Publics, les montants maximum seront les suivants :

- Riom Communauté : 10 000 € HT/an soit 40 000 € HT/4 ans
- Commune de Riom : 75 000 € HT/an soit 300 000 € HT/4 ans

Total annuel : 85 000 € HT

Total sur 4 ans 340 000 € HT

Il convient en conséquence de lancer une consultation sous la forme d'une procédure d'appel d'offres dans le cadre de ce groupement, étant entendu que le marché sera conclu pour un an, reconductible trois fois.

La convention constitutive du groupement désigne la Ville de Riom comme coordonnateur. Elle sera donc chargée d'organiser toute la procédure de consultation et chaque membre du groupement signera, notifiera et exécutera un marché à hauteur de ses propres besoins.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver la convention constitutive du groupement, désignant la commune de Riom comme coordonnatrice,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention,**
- **désigner Madame Nicole PICHARD comme représentant de la Commission d'Appel d'Offres de Riom à la Commission d'Appel d'Offres du groupement et désigner Monsieur Thierry ROUX comme suppléant.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 24 mars 2016

Le Maire,

Président de Riom Communauté,

signé

Pierre PECOUL